

Construire une école inclusive

ÉTAT DES LIEUX

En regard de l'objectif d'être plus inclusive, l'école n'a pas été dotée de moyens suffisants pour améliorer la scolarisation de tous les élèves. Si le recrutement d'AESH effectué par le ministère correspond à une demande de la profession, celui-ci s'avère insuffisant et demeure le seul moyen concret dévolu à l'inclusion des élèves. Or les enseignant-es rencontrent des situations de plus en plus complexes avec toujours moins de formation et de moyens collectifs pour y faire face : manque de personnels spécialisés, de psychologues EN, d'accès aux soins, de liens avec les établissements médicaux sociaux, suppression des PDMQDC, fermeture des places en établissements et services médico-sociaux, réductions des moyens de prévention et d'adaptation, suppression de structures EGPA*... Le ministère a multiplié dans le même temps les PIAL** qui visent bien davantage la réduction des coûts de fonctionnement que les projets scolaires des élèves et les conditions de travail des AESH. Sans moyen suffisant, la simple présence en classe ordinaire suffirait à faire réussir l'inclusion.

*Enseignements généraux et professionnels adaptés
**Pôles inclusifs d'Accompagnement Localisé

NOTRE ANALYSE

L'inclusion, concrètement, c'est en réalité accueillir des élèves porteurs d'une plus ou moins grande altérité, dans une classe ordinaire sans aide extérieure, sans effectif allégé, sans formation spécialisée, sans temps institutionnel pour réfléchir et travailler collectivement à des solutions sur les difficultés rencontrées. Pour améliorer l'école inclusive, il ne suffit pas d'inscrire les élèves en situation de handicap en classe ordinaire. Il faut des moyens (personnels, formation, dispositifs spécifiques...) pour permettre à tous les enfants dits à besoins éducatifs particuliers d'entrer dans les apprentissages à leur rythme dans un cadre collectif et de s'émanciper par l'école, le savoir et la culture. Cela nécessite la mise en œuvre des conditions de leur réussite en développant une variété d'actions de prévention et d'adaptation, dans et hors la classe, si besoin. Le recours à un accompagnement par un-e AESH et/ou à la prise en charge en dehors de l'école ne peuvent demeurer les seules réponses aux difficultés rencontrées. Cela passe notamment par une formation de tous les PE, le recrutement et la présence des enseignant-es spécialisé-es en classe et PsyEN*** dans les équipes pédagogiques. Des temps de concertation sont nécessaires pour co-élaborer les adaptations des élèves qui en ont besoin. Il est nécessaire de multiplier les regards professionnels pour concevoir des dispositions pédagogiques particulières et des préconisations de soins quand l'enfant en a besoin.

***Psychologue de l'éducation nationale

nos propositions

La reconstitution de RASED* complets sur tout le territoire.

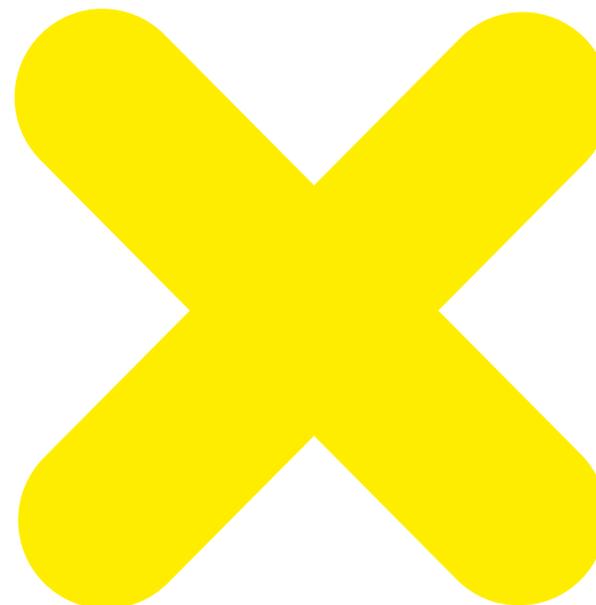
Un temps de concertation institutionnalisé.

Une véritable formation initiale et continue sur les publics spécifiques et une formation spécialisée sur une année scolaire pleine.

L'abandon des PIAL.

L'augmentation du nombre de places en ESMS (établissements et services médico-sociaux) et en ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) de l'école au lycée.

*Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté



CE QUE PENSE LA PROFESSION

L'INCLUSION EST JUGÉE COMME MAL PRISE EN COMPTE PAR L'INSTITUTION SCOLAIRE PAR

96%
DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,

73%
DES AESH ET

53%
DES FRANÇAIS ET FRANÇAISES

PLUSIEURS MESURES SONT PLÉBISCITÉES PAR LES PERSONNELS POUR Y REMÉDIER : ALLÈGEMENT DES EFFECTIFS MAIS AUSSI MAINTIEN DES STRUCTURES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉES, RECRUTEMENT DE PERSONNELS SPÉCIALISÉS, VÉRITABLE STATUT POUR LES PERSONNELS AESH, FORMATION, MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ADAPTÉ...

Résultats de l'enquête « École & métier » Harris-SNUipp-FSU 2022.